



Charte environnementale



ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE AMSE

Édito

Consciente des enjeux environnementaux majeurs auxquels notre société est confrontée, Aix-Marseille School of Economics (AMSE) réaffirme, à travers cette charte, son engagement à réduire l'empreinte écologique de ses activités professionnelles.

Cette démarche repose sur une volonté collective de promouvoir des pratiques plus durables, cohérentes avec les valeurs de responsabilité et d'exemplarité propres à notre communauté académique.

Fondée sur une consultation des membres du laboratoire, cette charte propose un cadre d'action clair, réaliste et évolutif, couvrant les principaux domaines d'émission identifiés : vie quotidienne, organisation des événements, déplacements professionnels, gestion des équipements, et suivi des consommations.

AMSE entend ainsi contribuer, à son échelle, aux efforts de transition écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche, en intégrant la sobriété énergétique et la préservation des ressources comme des dimensions incontournables de son fonctionnement.

Alain Venditti
Directeur de l'EUR AMSE

Lexique

- GES = Gaz à Effet de Serre
- eCO2 = équivalent C02

Objectif

Cette charte résulte des différentes enquêtes menées auprès des membres de l'école universitaire de recherche (EUR) qui ont permis d'identifier :

- les différents pôles principaux d'émissions de GES,
- et les priorités en matière d'efforts à mener.

Elle a pour objectif de proposer des actions permettant d'engager l'ensemble de notre communauté dans une démarche plus responsable vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités liées à la recherche.

Elle a pour vocation d'ouvrir les débats, de sensibiliser nos collègues et pourra être régulièrement amendée pour intégrer les nouvelles propositions.

Positionnement

L'École Universitaire de Recherche (EUR) Aix-Marseille School of Economics (AMSE) et ses membres s'engagent, à travers cette charte, à définir les valeurs et engagements moraux de l'unité en termes d'empreinte environnementale de ses activités. Elle concerne uniquement les activités professionnelles, et non les activités personnelles des membres de l'UMR.

Cette charte ne peut se substituer aux missions d'Aix-Marseille Université et AMSE s'engage à travailler en étroite collaboration avec les entités décisionnelles de l'université afin de réduire progressivement les émissions de GES associées à ses activités.

La charte se décline en différents postes et vise à définir un ensemble de bonnes pratiques permettant d'atteindre un objectif de réduction du bilan carbone d'AMSE.

Actions visant à réduire nos émissions de GES



Vie quotidienne du laboratoire

1. AMSE s'engage à favoriser le tri des déchets en collaboration avec la Direction du Développement Durable de l'AMU.
2. Les membres d'AMSE s'engagent à éteindre l'éclairage et les appareils quand ils ne sont pas utilisés.
3. AMSE s'engage à limiter les abonnements papiers des journaux de presse et revues généralistes ou scientifiques.



Équipements et consommations liés à la recherche

1. AMSE s'engage à privilégier la maintenance et la réparation, à récupérer du matériel d'occasion ou mutualiser certains achats.
2. Les membres d'AMSE s'engagent à adopter une pratique responsable dans l'utilisation des intelligences artificielles, consommatrices d'énergie.
3. AMSE s'engage à recenser le matériel inutilisé et disponible pour prêt au sein de l'unité ou à le restituer à nos tutelles afin qu'elles puissent en faire don via leurs schémas institutionnels.
4. AMSE s'engage à favoriser des commandes de papier recyclé pour les services d'impression.
5. Les membres d'AMSE s'engagent à adopter une pratique responsable pour l'impression de documents en limitant la quantité et en favorisant les impressions recto-verso, deux pages par feuille. L'achat d'une imprimante individuelle doit être exceptionnel.
6. Les membres d'AMSE s'engagent à limiter au strict nécessaire les pièces jointes dans les mails envoyés.



Événements organisés par le laboratoire

1. AMSE s'engage à limiter l'usage de la vaisselle à usage unique, à privilégier des traiteurs proposant de la vaisselle lavable, et à inciter l'utilisation de gourdes individuelles, les commandes de bouteilles en plastique devant être proscrites.
2. Lors des événements courants, AMSE s'engage à proposer par défaut un buffet végétarien et à privilégier les produits locaux et de saison (dans la limite des marchés). Les participants pourront s'ils le souhaitent demander un repas non-végétarien, dans la limite de ce qui est proposé par l'offre de marché. En outre, AMSE s'engage à commander un nombre de repas correspondant au nombre d'inscrits à l'évènement.
3. Dans le cas particulier des événements de grande ampleur, AMSE s'engage à limiter autant que possible la viande rouge, à augmenter la quantité de repas végétariens et à privilégier les produits locaux et de saison (dans la limite des marchés).

Exemples : type de repas / émissions Kg eCO2/repas

- Végétarien.....	1.12
- Viande rouge.....	5.51
- Viande blanche.....	2.1
- Poisson (thon, sardine, saumon)	1.63

Source : Labo1point5

4. AMSE s'engage à retirer autant que possible l'utilisation de goodies lors des évènements.
5. Si des cadeaux protocolaires se justifient, l'AMSE s'engage à un choix éco-labelisé et/ou local (dans les limites du marché).
6. AMSE s'engage à dématérialiser au maximum la communication sur les événements en limitant au strict nécessaire les impressions de programmes.
7. AMSE s'engage à estimer au plus juste si une impression est nécessaire et à imprimer en recto-verso avec un grammage adapté. AMSE s'engage à imprimer les supports de conférence avec la mention « TRIEZ MOI » pour encourager le recyclage.
8. AMSE s'engage à mettre en place une récupération systématique des supports de badges conférenciers et un recyclage.
9. AMSE s'engage à créer de la signalétique standard (ni date, ni lieu, ni horaire) pouvant être réutilisée lors de prochaines manifestations quand l'événement est récurrent (ex. Journées LAGV, Summer School, Career Day, etc).



Déplacements professionnels

Rappel concernant la politique de déplacement d'Aix-Marseille Université, lors des délibérations du CA du 21 janvier 2025, les mesures liées à la sobriété suivante ont été votées :

Nouveautés :

- Rendre le train obligatoire pour tout déplacement inférieur à 4 heures.
- Inciter à l'utilisation du train pour les déplacements supérieurs à 4 heures.

Reconduction jusqu'au 31/12/2025 :

- Permettre, pour les trajets longs en train supérieurs à 2h30, de recourir à la première classe (sur accord de l'ordonnateur).
- Limiter le nombre de déplacements d'une journée si la durée de réunion est inférieure à 3 heures, en fonction de la distance à parcourir.
- Inciter à ce que les déplacements lointain (vols longs courriers par exemple) soient réservés aux missions supérieures à 3 nuitées.

1. Les membres d'AMSE s'engagent à prendre le train pour les transports de moins de 5 heures de train. L'AMSE s'engage à financer la première classe pour les trajets en train de plus de 2 heures 30.

Le site www.chronotrains.com peut être utile pour connaître toutes les villes en France et en Europe accessibles en train en moins de 5 heures.

Exemples :

	Train	Avion	Voiture
- Marseille - Lille	7 Kg eCO2	481 Kg eCO2	468 Kg eCO2
- Marseille - Barcelone	13 Kg eCO2	225 Kg eCO2	190 Kg eCO2

2. Les membres d'AMSE s'engagent à adopter une pratique responsable de leurs déplacements lorsqu'ils concernent un séjour d'une durée maximum de 24 heures sur place, notamment en favorisant les réunions en ligne lorsque cela est possible.

Exemple : 3h de réunion/comité/jury à Paris (sans compter les trajets en transport public type métro, bus ou RER).

Mode de travail	Trajet	Emissions Kg eCO2
- Présentiel	Train	5
- Distanciel	Aucun (domicile)	0.024

D'après l'ADEME, une heure de visioconférence avec un ordinateur portable émet 0.008 kg eCO2.

3. AMSE s'engage à proposer des déplacements en train pour les invités extérieurs (enseignants et/ou chercheurs) et à limiter l'utilisation du taxi, notamment pendant les horaires de bureau.

Actions de suivi de nos émissions de GES

AMSE s'engage à suivre l'évolution de ses émissions en publant un rapport annuel d'empreinte carbone.

Les membres du laboratoire s'engagent à communiquer (annuellement) les informations utiles à établir un suivi des émissions de leurs missions (mode de transport, lieu et durée mission) et de leurs déplacements domicile-travail (mode de transport, distance kilométrique).

Les organisateurs des séminaires généraux, thématiques ou de recrutement s'engagent à fournir les informations utiles à établir un suivi des émissions liées à l'organisation de ce type d'événements.

AMSE s'engage à évaluer le bilan carbone des activités et de celle de ses membres.

AMSE s'engage à mieux évaluer ses émissions de GES liées à l'utilisation de consommables : papier, encre, café, consommation de vie quotidienne...

ENSEMBLE, NOUS POUVONS PROTÉGER NOTRE PLANÈTE.



2025 - Aix-Marseille School of Economics
Photo page de couverture par kathomenden sur Adobe Stock
Modèle Adobe_DesignCoach.

www.amse-aixmarseille.fr



amU Aix
Marseille
Université



amidex Aix
Marseille
Université

L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

Centrale Méditerranée

sciencespo.aix